

Commune de Coulimer
Département de l'Orne

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Coulimer s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe BARBE, 1^{er} adjoint.

Étaient présents : Philippe BARBE, Benoît AGUINET, Christine ROGUET, adjoints ; Olivier BOURGOUIN, Hélène BRUSIN, Thierry FAYET, Florie-Anne GARDY Nathalie SAUQUES, Julie VERBEKE, conseillers.

Était absent : Laurent DAGUENET qui a donné procuration à Philippe BARBE

Nathalie SAUQUES a été nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 08/01/2022

Date d'affichage : 17/01/2022

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
 1. Achat fonds et murs du commerce multiservices
 2. Création d'un budget annexe Multiservices
 3. Vote du BP 2022 Budget Multiservices
 4. Vote du BP 2022 Budget Lotissement
 5. Vote du BP 2022 Budget principal
- Questions et informations diverses

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente.

Délibération 2022-03	Achat du bien 11 rue de la Forge et du fonds de commerce "Multiservices"
----------------------	---

Monsieur le 1er adjoint présente les différentes solutions permettant de maintenir un commerce à Coulimer. Il rappelle que le débit de tabac est soumis à autorisation et que la fermeture du commerce entraîne automatiquement la disparition de cette autorisation. Si la commune se porte acquéreur du fonds, l'autorisation est maintenue et redevient active dès la reprise du commerce prévue en 2022 en location-gérance.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Donne** son accord pour l'acquisition du fonds de commerce appartenant à Me Synowajtyts pour un montant de 40 000 € comprenant
 - Les éléments incorporels suivants : L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage attachés ; La licence de catégorie IV attachée au fonds ; La ligne téléphonique N° 02 33 25 96 22
 - Auquel sont annexés : une gérance de débit de tabac N° 610 0094 ; un dépôt de presse ; un dépôt de journal (Ouest France et Le Perche) ; un point de validation Loterie par la Française des Jeux ; le bénéfice de tous marchés, traités et conventions, afférents à l'exploitation du fonds.
 - Les éléments corporels suivants : mobilier commercial, le stock (prix en sus)
- **Donne** son accord pour l'acquisition des biens suivants appartenant à Me Synowajtyts pour un montant de 80 000 €
 - Un immeuble à usage de commerce "multiservices" et d'habitation situé au 11 rue de la Forge, parcelle ZO 100 comprenant au rez de chaussée : épicerie, restaurant, bar, cuisine, WC, bureau et à l'étage : cuisine, séjour, 3 chambres, WC, salle de bains,

- Un droit à la cour commune cadastrée ZO 99
- Un bâtiment à usage de garage et réserve, avec cour et passage, cadastré ZO 178 et droit attaché à la cour commune ZO 99
- **Précise** que cette dépense sera inscrite dans un budget annexe "Multiservices" pour l'année 2022 ;
- **Autorise** le maire ou un adjoint à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

Délégation 2022-04	Création d'un budget annexe "Multiservices"
--------------------	--

Vu le Code général des Collectivités territoriales
Vu l'instruction M57 développée

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Autorise** la création au 13 janvier 2022 du budget annexe relatif à l'achat, la réhabilitation du commerce situé au 11 rue de la Forge, la réhabilitation du bien situé 9 rue de la Forge et dénommé "Multiservices";
- **Précise** que toutes les dépenses et les recettes relatives à ce service seront inscrites à ce budget annexe pour l'année 2022 en M57 développée et seront assujetties à la TVA

Délégation 2022-05	Vote du Budget Primitif 2022 "Multiservices"
--------------------	---

Monsieur le 1^{er} adjoint présente le projet de budget primitif pour l'année 2022 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif tel qu'il est présenté

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	133 000.00 €.	133 000.00 €.
FONCTIONNEMENT	70 000.00 €.	70 000.00 €.

Délégation 2022-06	Vote du Budget Primitif 2022 "Lotissement"
--------------------	---

Monsieur le 1^{er} adjoint présente le projet de budget primitif pour l'année 2022 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif tel qu'il est présenté

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	70 720.00 €.	70 720.00 €.
FONCTIONNEMENT	70 720.00 €.	70 720.00 €.

Délégation 2022-07	Vote du Budget Primitif 2022 Budget principal
--------------------	--

Monsieur le 1^{er} adjoint présente le projet de budget primitif pour l'année 2022 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif tel qu'il est présenté

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	35 902.00 €.	35 902.00 €.
FONCTIONNEMENT	282 700.00 €.	282 700.00 €.

Questions diverses

- Bulletin communal
- Option d'achat sur le lot 2 du lotissement Turgis

Fin de la séance à 23h30